

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G.NANCELLE, B.DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-1

OUVERTURE DU TERRITOIRE AUX PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES (PAEC) 2027 AUPRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DES HAUTS DE FRANCE (DRAAF).

Afin de mettre en place des actions concrètes pour la protection de la ressource en eau, la communauté de communes, en lien avec la chambre d'agriculture, peut ouvrir le territoire aux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) afin que les agriculteurs disposant de terres au sein des aires d'alimentation de captages puissent contractualiser des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Ce dispositif est financé par l'Europe, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'État.

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent en effet d'accompagner financièrement, via la DRAAF, les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **AUTORISE** le Président à ouvrir le territoire aux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) 2027-2028 auprès de la DRAAF des Hauts de France,
- **CHARGE** le Président ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES**

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G.NANCELLE, B.DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

2026 / 277

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-2**DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN) ET AU FONDS ÉCOPHYTO POUR FINANCER LA DÉLIMITATION D'AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES ET DE MISE A JOUR DES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX MULTI-PRESSION**

La Communauté de Communes du Pays des Sources agit pour de la protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

Des actions doivent être entreprises afin de protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable afin de garantir un approvisionnement durable de l'ensemble des usagers du territoire.

Le contrat de territoire rédigé en lien avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) formalise les actions de protection des captages des collectivités ayant délibérées pour y adhérer. Le contrat prévoit la réalisation d'une étude visant à définir les aires d'alimentation des captages non définies et à mettre à jour les diagnostics territoriaux multi-pression des aires d'alimentation de captage déjà définies pour identifier notamment les endroits où agir prioritairement.

Cette étude d'un montant prévisionnel de 350 000 € HT est finançable à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le fonds Ecophyto des services de l'État pourrait venir compléter le financement pour la définition des aires d'alimentation de captages encore inconnues. Le reste à charge prévisionnel pour la communauté de communes sera de 70 000 €.

Adoptée par le Gouvernement le 6 mai 2024, la stratégie Écophyto 2030 se décline en cinq axes, comprenant notamment des mesures volontaristes spécifiques à la politique de protection des cultures et d'accompagnement des filières et des agriculteurs.

Ce mécanisme permet le financement des études de définition des aires d'alimentation de captage ainsi que les Diagnostics Territoriaux Multi-Pression (DTMP).

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Pays des Sources à lancer une étude pour définir les aires d'alimentation de captages non réalisées à ce jour et mettre à jour les diagnostics territoriaux multi-pression de l'ensemble des signataires du contrat de territoire établi avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander les subventions au meilleur taux possible à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), pour la réalisation de ces études,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander les subventions au meilleur taux possible au fonds Ecophyto pour la réalisation de ces études
- **CHARGE** Monsieur le Président ou toute personne habilitée par elle d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G. PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A. DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-3

**APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ (RPQS) DU
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article D.2224-1, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement non-collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport et sa délibération seront transmis au système d'information le SISPEA. Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, joint en annexe,

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

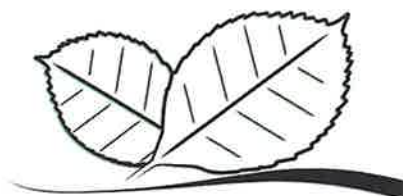
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif, joint en annexe,
- **PROCEDE** à la mise en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **RENSEIGNE** et publie les indicateurs de performance sur le SISPEA
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



Pays des
Sources

Assainissement Non Collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2025

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	Publié sur le site Internet le 13 octobre 2026
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	4
2.2. RECETTES.....	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	5
TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du PAYS DES SOURCES
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

➤ Compétences liées au service

- ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amy, Antheuil-Portes, Avricourt, Baugy, Beaulieu-les-Fontaines, Belloy, Biermont, Boulogne-la-Grasse, Braisnes-sur-Aronde, Candor, Canechancourt, Canny-sur-Matz, Conchy-les-Pots, Coudun, Crapeaumesnil, Cuvilly, Cuy, Dives, Fresnières, Giraumont, Gournay-sur-Aronde, Gury, Hainvillers, La Neuville-sur-Ressons, Laberlière, Lagny, Lassigny, Lataule, Mareuil-la-Motte, Margny-aux-Cerises, Margny-sur-Matz, Marquéglise, Monchy-Humières, Mortemer, Neufvy-sur-Aronde, Ognolles, Orvillers-Sorel, Plessis-de-Roye, Ressons-sur-Matz, Ricquebourg, Roye-sur-Matz, Solente, Thiescourt, Vignemont, Villers-sur-Coudun, Écuville, Élincourt-Sainte-Marguerite, Évricourt
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 20 mars 2024. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 5 100 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 22 640.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 22,53 % au 31/12/2025. (22,53 % au 31/12/2024).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle examen préalable du projet en €	60 €	60 €
Tarif du contrôle exécution des travaux en €	40 €	40 €
Tarifs du contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien en €	50 €	50 €
Contrôle dans le cadre d'une vente en €	120 €	120 €
Contre visite en €	45 €	45 €
Déplacement sans intervention	0.25 €/km	0.25 €/km
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20 mars 2024 effective à compter du 20 mars 2024 fixant le montant des redevances
- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant ...
- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant ...

2.2. Recettes

	Exercice 2024			Exercice 2025		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	53 760 €		53 760 €	53 400 €		53 400 €
Facturation du service facultatif en €				0€		0€
Autres prestations auprès des abonnés en €				0€		0€
Contribution exceptionnelle du budget général en €				0€		0€
Autre en € :				0€		0€

3. Indicateurs de performance

Publié sur le site Internet le 13 octobre 2026

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 117
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 190
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	714
Taux de conformité en %	83,6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. VERVAET.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

2026 / 287

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-4

LANCEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DU PAYS DE SOURCES & VALLÉES

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte instaure la mise en place de Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) définis à l'article L.229-26 du code de l'environnement. Ils doivent être élaborés tous les 6 ans par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique est la traduction d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Il définit des objectifs stratégiques et opérationnels en cohérence avec les engagements européens, nationaux et régionaux afin de contribuer localement à :

- réduire la consommation d'énergie
- développer les énergies renouvelables
- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- atténuer le changement climatique et s'y adapter.

Le PCAET doit prendre en compte la *Stratégie Nationale Bas Carbone*), être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Pour que le PCAET soit réalisé à une échelle plus pertinente, les Communautés de communes du Pays Noyonnais, du Pays des Sources et des Deux Vallées ont décidé en 2018 de s'associer pour mutualiser leur ingénierie et réaliser un 1^{er} PCAET à l'échelle de leurs territoires réunis.

Les trois communautés de communes qui composent le Pays des Sources et Vallées ont décidé de déléguer à ce dernier l'élaboration de leur PCAET afin qu'il soit réalisé à cette échelle sur la période 2020-2025. La période étant arrivée à son terme sa révision est nécessaire.

Contenu du PCAET

Le contenu du *Plan Climat Air énergie territorial* est défini à l'article R.229-51 du code de l'environnement et comprend :

- **un diagnostic du territoire** qui inclut notamment les données suivantes : consommation énergétique finale du territoire et potentiel de réduction de celle-ci, état de la production des énergies renouvelables sur le territoire et leurs potentiels de développement, émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur, estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, ou encore l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- **une stratégie territoriale multi-thématique et multi-partenariale avec des objectifs chiffrés** qui est élaborée à partir du diagnostic et de scénarios prospectifs afin d'identifier les priorités et de définir les objectifs à atteindre.
- **un programme d'actions co-construit avec les partenaires** du territoire (les collectivités, les acteurs socio-économiques du territoire) qui précise les moyens à mobiliser, les publics concernés, les partenariats envisagés et les résultats attendus.

- un dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET.

Le futur Plan Climat Air Energie Territorial devra également intégrer :

- un volet « **atténuation** » comprenant des actions destinées à agir sur les causes du dérèglement climatique
- un volet « **adaptation** » comprenant des actions destinées à préparer les territoires et les activités aux conséquences inévitables et parfois déjà sensibles du changement climatique
- un volet « **qualité de l'air** ».

Le PCAET doit faire l'objet d'une *Évaluation Environnementale Stratégique* tout au long de la démarche. Cette évaluation prend la forme d'un rapport qui est soumis avec le projet de PCAET à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE).

Calendrier :

La révision du PCAET se déroulera en plusieurs étapes :

- De mars à septembre 2026 : **évaluation du PCAET 2020-2025** pour dresser un bilan et tirer les enseignements du précédent PCAET
- De septembre à octobre 2026 : **mise à jour du diagnostic du territoire et validation des enjeux** en Conseil communautaire
- De novembre à décembre 2026 : **définition de la stratégie territoriale** puis validation en Conseil communautaire
- De janvier à mars 2027 : **co-construction du programme d'actions avec les acteurs du territoire**, programme qui fera l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique, définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation**
- Mars-avril 2027 : **validation du projet de PCAET en Conseil communautaire**
- Avril-mai 2027 : **consultation publique** et soumission du projet de PCAET aux personnes publiques associées dans les conditions prévues par le Code de l'environnement
- Fin 2027 : **approbation PCAET en Conseil communautaire** suite aux retours du public et aux avis de l'Etat, de la Région et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

Gouvernance du PCAET :

Des comités de pilotage et des comités techniques dans lesquels sont représentés les 3 EPCI seront organisés entre chaque étape afin de valider les différentes décisions sachant que la validation finale du projet de PCAET sera faite en Conseil communautaire au sein de chaque EPCI.

Des ateliers de concertation seront également organisés afin de mobiliser et concerter les acteurs du territoire autour de l'élaboration du PCAET.

Coût prévisionnel :

La révision du PCAET a été inscrite au budget prévisionnel 2026 du *Pays des Sources et Vallées* ; le coût global est estimé à 38 000€ en dehors des dépenses de fonctionnement (une partie du travail sera assurée en interne par le PSV).

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Bureau d'étude	36 960,00 €	<i>Pays de Sources et Vallées</i>	38 000,00 €
Frais de réunion et d'ateliers	300,00 €		
Frais de communication pour la valorisation du PCAET 2020-2025	740,00 €	- dont CCPS (28,52%) - dont CC2V (29,4%) - dont CCPN (42,08%)	10 837,60€ 11 172,00€ 15 990,40€
TOTAL des dépenses :	38 000,00 €	TOTAL des recettes :	38 000,00 €

Lancement de la procédure d'élaboration du PCAET

La procédure de lancement prévoit la rédaction d'une **déclaration d'intention à l'attention des autorités compétentes**. En effet, comme le prévoit l'article R229-53 du Code de l'Environnement, le Préfet, le Préfet de Région, le Président du Conseil Départemental et la Présidente du Conseil Régional doivent être informés de l'engagement de la démarche de révision du PCAET, ainsi que les maires des communes concernées, le Président de l'autorité ayant réalisé le schéma de cohérence territoriale, les Présidents des organismes consulaires compétents et les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur le territoire.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le processus de révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du Pays de Sources et Vallées et coordonné par celui-ci,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

2026 / 291

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-5

ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX VALLÉES AU SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)

Par délibération en date du 22 juin 2026, la Communauté de Communes des Deux Vallées a approuvé la proposition d'adhérer au SMDO et de transférer sa compétence déchetteries (quais hauts et bas) à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Comité Syndical du SMDO a ensuite, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2026, unanimement voté pour l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque intercommunalité, membre du SMDO doit se prononcer sur l'admission de la nouvelle intercommunalité.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Vallées au SMDO à compter du 1^{er} janvier 2027.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-6

ADHÉSION AU CAUE 60

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du département de l'Oise) de l'Oise est une association loi 1901 investie d'une mission d'intérêt public visant à promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale dans l'Oise. Il conseille les particuliers, les élus et les professionnels.

Ses Missions principales sont les suivantes

- Conseils pour les projets de construction, rénovation, extension ou aménagement.
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'urbanisme et de paysage.
- Sensibilisation et formation (ateliers, conférences, visites, actions pédagogiques).
- Centre de ressources sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement

La CCPS a fait appel à lui pour réaliser une plaquette/pochette illustrée de fiches de recommandations architecturales et paysagères correspondant à la diversité et la richesse paysagère du territoire de la communauté de communes Ces recommandations serviront aux communes pour la mise à jour de leurs documents d'urbanisme mais aussi à répondre aux interrogations des pétitionnaires lors de demandes d'autorisations d'urbanisme.

Pour bénéficier de ses prestations, il faut être adhérent.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** l'adhésion au CAUE de l'Oise
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-7

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU SCOT DU PAYS DES SOURCES

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Pays des Sources a été approuvé le 26 juin 2013 et rendu exécutoire le 26 décembre 2013. Il constitue le document de référence pour l'organisation et l'aménagement du territoire couvert par son périmètre.

Depuis son approbation, il est apparu nécessaire de faire évoluer certaines dispositions du SCoT afin d'adapter l'accueil de nouvelles activités économiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Par délibération en date du 17 juin 2025, le Conseil Communautaire a engagé la procédure de modification n°1 du SCoT du Pays des Sources.

Cette modification vise à faire évoluer le contenu de l'axe 4 du Document d'Orientation et d'Objectifs portant sur la thématique Économie afin :

- D'ajuster les orientations proposées en ce qui concerne les sites et surfaces voués aux activités économiques en réorientant au sud du site FM Logistic implanté à Ressons-sur-Matz, la possibilité d'extension de la zone d'activités, moyennant une réduction de la possibilité d'extension de la zone d'activités au nord de Ressons-sur-Matz

- D'ajuster l'enveloppe foncière attribuée à l'accueil de nouvelles activités économiques (actuellement d'environ 40 ha) en l'augmentant légèrement, aux dépens de l'enveloppe foncière (entre 60 ha et 80 ha) vouée à l'habitat et aux équipements d'accompagnement qui ne sera pas totalement utilisée d'ici 2030.

Le projet de modification a été élaboré conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme applicables à la procédure de modification du SCoT. Il a été transmis, conformément aux dispositions réglementaires applicables, aux personnes publiques associées et consultées.

Ce projet de modification a ensuite fait l'objet d'une enquête publique organisée du 15 juillet 2026 au 17 août 2026.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 17 septembre 2026 et a émis un avis favorable avec une réserve liée à la clarification du bilan foncier engendré par la modification en question.

Cette réserve peut être considérée comme levée avec l'ajout annexé au rapport du commissaire enquêteur d'un document faisant état du bilan foncier global engendré par la modification n°1 du SCOT.

Le dossier de modification n°1, ainsi ajusté en fonction de la réserve émise, est prêt à être approuvé.

C'est pourquoi, il appartient au Conseil Communautaire, compétent en matière de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de se prononcer sur l'approbation de la modification n°1 du SCoT du Pays des Sources.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** la modification n°1 du SCoT du Pays des Sources,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,*

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND), L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

2026/297

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-8

**AIDE FINANCIERE ACCORDÉE AUX ASSISTANTS MATERNELS
AGRÉÉS ET AUX PERSONNES SOUHAITANT EXERCER LA
PROFESSION D'ASSISTANTS MATERNELS.**

Pour répondre à des critères de sécurité pour l'accueil des jeunes enfants, les personnes souhaitant exercer la profession d'assistants maternels agréés sont amenées à effectuer des aménagements à leur domicile, à investir dans du matériel de sécurité et de puériculture aux normes.

Aussi, afin de maintenir, voire développer, l'offre d'accueil des assistants maternels agréés sur le Pays des Sources, la Communauté de Communes propose d'aider financièrement les personnes souhaitant exercer la profession.

La Communauté de Communes s'engage donc à prendre en charge 50 % des dépenses plafonnées à 1000 € soit une aide financière maximum de 500 €.
En contrepartie la Communauté de Communes demande aux bénéficiaires de cette aide d'exercer la profession au minimum 3 ans.

Dossier	Adresse	Commune	Nature des achats/travaux	Coût total	Assiette subventionnable	Subvention Payée des Sources
Mme Claire ROUSSIE	44 rue des Mûriers	Ressons sur Matz	Achat de matériel de puériculture	859,00 €	1 000,00 €	429,50 €
Mme Delphine GHEERAERT	10 rue de la Montagne	Boulogne la Grasse	Travaux de sécurité : clôture	1 580,00 €	1 000,00 €	500,00 €

Ces engagements sont formalisés par une convention établie entre les deux parties.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les dossiers présentés,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

2026/298

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G. PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A. DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. VERVAET.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-9

VALIDATION DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
« GRANDS ÉVÉNEMENTS »

Dans le cadre de sa politique de soutien aux animations de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Sources a décidé de soutenir des événements annuels de grande ampleur organisés par une commune ou une association du Pays des Sources.

Le demande de subvention est formulée par la commune ou l'association organisatrice de l'évènement, examinée en commission « Communication-Culture » avant d'être présentée en Bureau ou Conseil Communautaire pour validation.

Une convention est alors rédigée et signée par les parties intervenantes. Cette convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Collectivité et l'entité organisatrice. (Un acompte de 50% des sommes pourra être avancé sur demande de l'Organisateur sur production des devis signés).

1^{er} dossier présenté dans le cadre de ce nouveau dispositif

« ZIK O'MATZ Festival » porté par l'association **Heptaprod**

Siège : Ressons sur Matz

Le 5 septembre 2026 a eu lieu la 1^{ère} édition du festival musical « ZIK O'MATZ » au Centre de Culture de Ressons sur MATZ. Cet événement de grande ampleur s'est adressé à tout public avec une programmation artistique riche et variée. Le site a accueilli deux scènes sur lesquelles se sont produits des artistes locaux, régionaux et au-delà. Plusieurs points de restauration, des stands d'exposition et des activités ludiques ont animé cette journée.

Une jauge de 2 500 personnes avait été fixée. Environ 2000 Personnes étaient présentes

L'association « HEPTAPROD », spécifiquement créée pour cette occasion, prévoit d'ores et déjà le renouvellement de cette manifestation tous les ans.

Le « ZIK O'MATZ Festival » souhaite ainsi contribuer à renforcer l'offre culturelle du territoire et rayonner au-delà. Afin de soutenir financièrement ce festival, plus de 40 partenaires locaux ont répondu positivement pour soutenir cette première édition.

Budget Prévisionnel

Charges	Montant
Prestations de service	
Achat matières et fournitures	8 243
Autres fournitures	1 779
Rémunérations-honoraires	48 575
Documentation	
Publicité	1 616
Assurance	2 148
Entretien et réparations	
Impôts et taxes (Sacem...)	6 135
Services bancaires et Autres	650
Charges exceptionnelles	
Total charges	69 146

Produits	Montant
Vente de produits	36 146
Tombola	
Commune Ressons	12 000
Département	
Région	
CC Pays des Sources	6 000
Agence de services	
Produits financiers (sponsors)	15 000
Vente photos	
Dons	
Total produits	69146

Le budget relatif à la partie artistique et technique s'élève à environ 30 000 €.

Subvention sollicitée : 6 000 €

Avis de la commission : favorable.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le dispositif de partenariat financier entre la Communauté de Communes du Pays des Sources et une commune/ou association du territoire à l'occasion de l'organisation d'un grand évènement annuel,
- **VALIDE** la convention de partenariat jointe en annexe,
- **APPROUVE** le dossier ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

René MAHET

2026 / 301

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 060-246000855-20260923-2026_09_23_9-DE

Publié sur le site Internet le 13 octobre 2026

2026 / 302

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES SOURCES ET LA COMMUNE de _____
Ou L'ASSOCIATION _____
POUR LA MANIFESTATION _____**

« Grands évènements »

Entre les soussignés:

La Communauté de Communes du Pays des Sources, dont le siège social est au 408 Rue Georges Latapie à RESSONS SUR MATZ 60490, représentée par Monsieur René MAHET, Président

Ci-après dénommée, "la Collectivité"

Et

L'Association ou la Commune de :

Nom :

Adresse :

N° RNA / SIREN :

Représentée par :

Fonction :

Ci-après dénommées, "l'Organisateur"

Préambule:

Dans le cadre de sa politique de soutien aux animations de son territoire, la Collectivité a décidé de soutenir un évènement annuel de grande ampleur dans une des communes-membres du Pays des Sources.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Collectivité et l'Organisateur en vue de la mise en œuvre de l'action ou du projet suivant :

Article 5 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Elle prend effet à compter de la date d'accord de participation financière par délibération du Conseil/Bureau Communautaire et prendra fin à la clôture du dossier financier.

Article 6 – Suivi et évaluation

Les parties conviennent d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du partenariat.

À l'issue du projet, une évaluation pourra être réalisée afin d'apprécier les résultats obtenus.

Article 7 – Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 8 – Résiliation

En cas de non-respect des engagements par l'une des parties, la convention pourra être résiliée après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 30 jours.

Article 9 – Litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à l'exécution de la présente convention.

À défaut d'accord, le litige relèvera de la compétence du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Ressons-sur-Matz, le ____ / ____ / _____, en deux exemplaires originaux.

Pour la Collectivité

Nom : René MAHET

Fonction : Président

Signature :

Pour l'Organisateur

Nom :

Fonction :

Signature :

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 060-246000855-20260923-2026_09_23_9-DE

Publié sur le site Internet le 13 octobre 2026

2026 / 306

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

2026 / 307

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-10

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Subventions aux manifestations locales

1*Lab'Venture Oise Orientation.

Siège : GURY

L'association, créée en 2022, est affiliée à la Fédération Française de Courses d'Orientation. Elle a organisé le 30 août dernier, un trail et une randonnée pédestre de 12 km sur les chemins forestiers communaux de GURY. Intitulée le « Trail de la montagne du Gury », cette course vise à promouvoir le sport nature pour tous puisqu'elle est ouverte aux sportifs et non sportifs. 104 coureurs et 18 randonneurs ont ainsi participé, très satisfaits du parcours, du ravitaillement et du lot remis à chaque participant.

Subvention sollicitée : 423,00 €

Budget prévisionnel

Charges	Montant
Prestations de service	926
Achat balises	
Autres fournitures- Lots podium	
Locations -parquet	
Entretien et réparation	
Repas	
Assurance	
Rémunération -honoraires secouristes	192
FFCO	
Publicité	293
Déplacement-missions	
Total charges	1411

Produits	Montant
Inscriptions	
Produits activités	988
Commune	
Département	
Région	
Pays des Sources	423
Agence de services	
Produits financiers	
Vente photos	
Dons	
Total produits	1411

Le total des dépenses réalisées s'élève à 1 412,26€ (factures produites)

=> La subvention peut être versée dès approbation du Conseil Communautaire.

Conformément aux termes du règlement des subventions d'intérêt local adopté en Bureau Communautaire le 17/02/2021, le versement de la subvention, correspondant à 30% des dépenses effectivement réalisées, interviendra en totalité sur production d'un tableau récapitulatif des dépenses réalisées (avec copie des factures) à l'occasion de la manifestation avec un plafonnement à 700 €.

Publié sur le site Internet le 13 octobre 2026

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le dossier ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

René MAHET

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 060-246000855-20260923-2026_09_23_10-DE

Publié sur le site Internet le 13 octobre 2026

2026 / 3 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G. PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A. DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND), L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE), F. GOMEZ.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. VERVAET.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres votants : 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-11

**ACQUISITION DE DEUX PARCELLES POUR SÉCURISATION ET
FACILITATION DE LA PROLONGATION DE LA VOIE VERTE**

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources est traversé par une ancienne ligne ferroviaire qui reliait Compiègne à Roye. En 2002, cette ligne fut définitivement retranchée du réseau ferré national.

En 2024 a été aménagée une première portion de 3.6 km de voie verte par la Communauté de Communes du Pays des Sources sur les communes de Coudun et de Villers-sur-Coudun.

En décembre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources a validé le principe de prolongation de cette voie verte pour raccorder le pôle d'attraction de Ressons-sur-Matz à l'agglomération Compiégnoise.

L'aménagement de la voie verte, privilégiant la reconversion de l'ancien délaissé ferroviaire en itinéraire doux, est programmé en 4 phases de travaux.

La phase II du projet actuellement en cours d'aménagement doit permettre prochainement de relier Villers-sur-Coudun à Vignemont et permettre la traversée de la Route Départementale n°41.

L'extrémité du tronçon de la phase II rue de Compiègne à Vignemont est considéré être un secteur sensible du point de vue de la sécurisation des usagers à pieds ou à vélo au regard de la configuration du réseau routier avec une traversée de route départementale au milieu de deux croisements et une visibilité limitée liée à l'unique bande de 3 mètres disponible entre les terrains privés pour laisser le passage de la voie verte.

En effet, en 2020 la commune de Vignemont propriétaire de l'ensemble des emprises de l'ancienne voie ferrée sur son territoire avait redécoupé le parcellaire de la voie sur une petite portion du délaissé pour vendre des terrains à bâtir aux abords de la RD n°41 .

Une bande de 3 mètres de large avait été néanmoins conservée pour permettre le passage d'une éventuelle voie douce si un projet intercommunal devait voir le jour.

Cette bande excentrée du tracé de l'ancienne voie ferrée permet la libre circulation des futurs usagers de la voie verte mais n'est pas idéale du point de vue de la visibilité.

Lors des premières rencontres entre les partenaires du projet, la Communauté de Communes a été informée de la mise en vente des parcelles à bâtir au centre de la piste qui nécessitaient de faire un décrochement de la voie en limite du mur d'enceinte de la propriété voisine.

Après consultation entre les techniciens et les responsables élus du projet il a été considéré comme une opportunité de pouvoir bénéficier à nouveau du foncier perdu pour assurer la bonne réussite et surtout à la sécurisation de la traversée de la RD n°41.

Après une estimation des biens par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques (estimant la valeur du bien à 50 000 € avec une marge d'appréciation de 10%) et suite aux négociations amiables avec la propriétaire des parcelles, un accord verbal de principe a été conclu.

Références cadastrales des parcelles à acquérir :

Commune	Parcelle	Lieu-dit	Superficie
Vignemont	ZB 244	Les prés Tourlent	368 m2
Vignemont	ZB 246	Les prés Tourlent	364 m2
		TOTAL	732 m2

Du point de vue de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vignemont les deux parcelles sont classées UD « Zone Urbaine à dominance pavillonnaire ».

Les conditions financières de la cession ont été arrêtées comme suit :

- Prix de vente est établi à cinquante-quatre mille euros nets vendeur
- Frais de notaire, taxes, publicité foncière et autres charges y compris les frais de réquisition de transfert de propriété sont également à la charge de la Communauté de Communes.

A noter que l'acquisition de ces deux parcelles au-delà de l'aspect sécuritaire permettra en outre de faciliter les aménagements complémentaires de la voie verte sur le secteur. Ainsi l'aire de stationnement et l'aire de repos initialement projetées en arrière-plan de ce secteur seront relocalisées et optimisées. La présence des réseaux permettra notamment à la Communauté de Communes d'offrir un équipement mieux équipé et plus attractif pour les futurs usagers et utilisateur de la voie.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le projet d'acquisition par la Communauté de Communes du Pays des Sources des parcelles ZB 244 et ZB 246,
- **VALIDE** les conditions de la vente et le prix fixé à 54 000 euros nets vendeur, hors frais de notaire, frais de gestion et autres taxes,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

René MAHET

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 060-246000855-20260923-2026_09_23_11-DE



Publié sur le site Internet le 13 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE), F. GOMEZ.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres votants : 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-12

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CCPS A LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES
ZONES EST DE L'OISE (SÉZÉO).**

Dans le cadre de ses missions, le SEZEO (Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise), en respect de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, a créé une Commission Consultative composée de délégués du SEZEO et de représentants des établissements publics à coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette Commission Paritaire vise à :

- coordonner l'action de ses membres,
- mettre en cohérence les politiques d'investissement menées par chaque collectivité,
- faciliter l'échange de données pour une mise en œuvre optimisée de la politique énergétique locale.

De plus, elle permet de prendre en compte les initiatives des différentes collectivités en ce qui concerne la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, les actions de maîtrise de la demande d'énergie et celles en faveur du développement de la mobilité propre.

A la suite du renouvellement des mandats municipaux, le Comité Syndical du SEZEO a désigné de nouveaux délégués auprès de cette Commission Consultative dans laquelle la CCPS doit également être représentée.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Monsieur Frédéric FLAMAND en qualité de délégué représentant la Communauté de Communes du Pays des Sources auprès de la commission consultative du SÉZÉO,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G. PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A. DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND), L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE), F. GOMEZ.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres votants : 55

2026 / 317

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-13

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPS AU SYNDICAT
MIXTE OISE TRÈS HAUT DÉBIT (SMOTHD)**

En date du 1^{er} juillet dernier, une révision statutaire du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit a permis d'ajuster la gouvernance du syndicat à ses trois compétences actuelles :

- Les réseaux fibres,
- La vidéoprotection,
- Les services numériques.

Cette évolution, en structurant mieux la représentation des communes et EPCI adhérents en fonction des compétences auxquelles ils adhèrent, vise à renforcer les rôles et la mobilisation des élus représentants les communes et EPCI au Comité Syndical du SMOTHD.

Chaque adhérent est ainsi appelé à désigner ses représentants dans le collège concerné au titre des compétences, ci-dessus reprises, auxquelles il adhère.

La Communauté de Communes du Pays des Sources ayant fait le choix d'adhérer au titre « des réseaux fibres », il convient de désigner quatre délégués.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- DÉSIGNE :

Monsieur Frédéric FLAMAND,
Monsieur Alain DE PAERMENTIER
Monsieur Guillaume PINEL
Monsieur Sébastien NANCEL

en qualité de représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au sein du collège « Réseaux fibres » du SMOTHD,

- AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE), F. GOMEZ.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres votants : 55

2026 / 319

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-14

**TRANSFORMATION ET CRÉATION DE POSTES POUR DES AGENTS DU
PAYS DES SOURCES**

Un agent de la Communauté de Communes du Pays des Sources peut prétendre à un changement de cadre d'emploi suite à la réussite à un concours.

Ainsi, il convient de transformer ce poste à temps complet, à savoir :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur territorial (réussite à un concours) avec effet à partir du 1^{er} janvier 2027

De plus, afin de pourvoir plusieurs postes vacants, suite à un prochain départ en retraite et à une mutation interne, il convient de créer deux nouveaux postes, à savoir :

- Création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint technique à temps complet (accueil et gymnase) avec effet à partir du 1^{er} décembre 2026.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** la transformation et les créations des postes aux conditions ci-dessus énumérées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, JC DARCY (remplacé par F. MORIN), R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE (remplacé par G. DUBOIS), MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), T. LACROIX (remplacé par S. AUBERT), A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, L. MAROT, S. LEROUX, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, F. HAVARD, J. MIETTON, M. AFONSO, E. HUART, S. THERY, F. FILLON (remplacé par H. DOARÉ), Y. LEJEUNE (remplacé par S. BÉRANGER), C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs A. BIBAUT (a donné pouvoir à G PINEL), M. LEROY (a donné pouvoir à R. MAHET), JP. LEONARD (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), S. PILLOT, A. MOUFFLET (a donné pouvoir à F. FLAMAND, L. DEMONT (a donné pouvoir à E. HUART), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à V. VAN POUCKE), F. GOMEZ.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs JP. BERTHE, D. RAABE, C. LEFEBVRE, P. Vervaet.

Madame ANNIE MÉNARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres votants : 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-15

ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES
(Budget annexe BIL)

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire

Le 17 août 2026, le comptable a proposé une liste (N°8377850532) de titres de recettes irrécouvrables pour lesquels il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 2 440,00 €.

Ces titres concernent les loyers du BIL.

ANNEES	NOMBRES D'IMPAYÉS	MONTANTS
2021	1	120,00 €
2021	1	120,00 €
2021	1	120,00 €
2021	1	160,00 €
2021	1	960,00 €
2021	1	960,00 €
TOTAL	6	2 440,00 €

L'admission en non-valeur n'éteint pas la créance, celle-ci peut toujours être recouvrée quand le débiteur se manifeste ou redevient solvable.

Les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2026.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ADMET** en non-valeur un montant de 2 440,00 € pour le budget BIL,

- **DÉCIDE** que la dépense sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6541 (créances admises en non-valeur),

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

René MAHET